

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	61

PRESENTS	51
POUVOIRS Suppléants	2
POUVOIRS Titulaires	8
ABSENTS	31

Vote Pour :	61
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Date de la Convocation
16 SEPTEMBRE 2025
Date d’Affichage
16 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Téco, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Alain CAUDERAN, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Bernard EGUILUZ, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Michelle LAVIT, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Fernand ORTEGA, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Martine SOUQUET, Benoît TRAGNÉ, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Jean-Marie VALATX, François VERGNES

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Florence BELOU à Blaise AZNAR, Max ESCAFFRE à Pascal HEBRARD, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Gwenaél GRANGER à Sébastien CHARRUYER, François JONGBLOËT à Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND à Marie-Claire MATE, Didier SALANDIN à Pascale PUIBASSET, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Laurent, ALBERGE, René ANDRIEU, Lahcène BAAZIZ, Ann BARNES, Jean-François BAULES, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Gabriel CARRAMUSA, Céu DA COSTA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Maryse GRIMARD, Christelle HARDY-HEBRARD, Patrick LAGASSE, Jean-Paul LALANDE, Guy LEGROS, Françoise MALAURE-NERIN, Saïd MEHDI, Marie MONTELS, Christel PALIS, Francis PRADIER, Christian SERIN, Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO, Claude SOULIES, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Jean TKACZUK, Claire VILLENEUVE

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°173_2025
ACTES :8.1.5

OBJET DE LA DELIBERATION : 04- Approbation et modalités de financement des projets Sécurisation des écoles 2024 et 2025

Exposé des motifs

La Communauté d'agglomération conduit depuis plusieurs années un programme pluriannuel de sécurisation des écoles de son territoire.

Les travaux consistent à sécuriser les entrées des écoles et ALAE en les équipant de visiophones et en procédant à la pose de clôtures.

Sur l'arrondissement de Castres, les travaux 2024 concernent les écoles de Giroussens, Graulhet et Briatexte et les travaux 2025 concernent l'école de Graulhet quartier de Crins.

Sur l'arrondissement d'Albi, les travaux 2024 concernent les écoles de Fayssac, Gaillac, Labastide-de-Levis, Labessière-Candeil, Mézens, Peyrole et Técou et les travaux 2025 les écoles de Lisle-sur-Tarn et Peyrole.

A ce titre, des demandes de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2024 et de la DETR 2025 sont en cours d'instruction, approuvées par décisions de Bureau du 25 mars 2024 et du 14 avril 2025.

Le coût global de l'opération « sécurisation des écoles 2024 » s'élève à 110 200.54 € H.T. Le coût global de l'opération « sécurisation des écoles 2025 » est estimé à de 102 872.83 € HT.

Le coût de l'opération et le plan de financement prévisionnel se présentent comme suit :

- Sécurisation des écoles 2024

Poste de dépenses	Montant prévisionnel € H.T
Arrondissement sud (Sous-Préfecture Castres)	
Ecole de Giroussens - clôtures	15 560.26
Ecole de crins à Graulhet - clôture	5 820.67
Ecole de Briatexte - clôture	7 090.44
Ecole de Briatexte - visiophone	9 790.19
Total	38 261.56
Arrondissement nord (Préfecture Albi)	
Ecole de Fayssac - clôture	7 465.31
Ecole de Gaillac – Lentajou - visiophone	5 997.50
Ecole de Gaillac – La Clavelle - clôture	7 635.53
Ecole de Labastide de Levis - clôture	8 472.91
Ecole de Labessière Candeil - clôture	5 330.43
Ecole de Mézens - clôture	8 796.17
Ecole de Peyrole – clôture	22 040.72
Ecole de Técou - clôture	6 200.41
Total	71 938.98
COÛT GLOBAL	110 200.54

- Sécurisation des écoles 2025

Poste de dépenses	Montant prévisionnel € H.T
Arrondissement sud (Sous-Préfecture Castres)	
Ecole de crins Graulhet – portail sur mesure	2 600
Ecole crins Graulhet – visiophonie	17 182
Total	19 782
Arrondissement nord (Préfecture Albi)	
ALAE-centre de loisirs réfectoire – Lisle sur Tarn – clôture portail	41 275.81
ALAE-centre de loisirs réfectoire – Lisle sur Tarn - visiophonie	5 766.41
Ecole de Peyrole – clôture portail	22 040.72
Ecole de Peyrole – clôture et plantations	14 007.89
Total	83 090.83
COÛT GLOBAL	102 872.83

Financeurs	Montant € H.T	Taux
Etat DETR-arrondissement sud 2024+2025 (assiette 58 043.56 € HT)	29 021.78	50 %
Etat DETR -arrondissement nord 2024+2025 (assiette 155 029.81 € HT)	77 514.90	50%
Total DETR	106 536.68	50%
Autofinancement	106 536.68	50 %
Coût H.T	213 073.36	

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les arrêtés préfectoraux du 19 février 2025 et du 10 avril 2025 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'agglomération et notamment leur article 6.2.7 Compétences Ecoles et services périscolaires,

Vu la circulaire du 1^{er} décembre 2023 du Préfet du Tarn sur les modalités de mise en œuvre de la DETR 2024,

Vu la circulaire du 4 décembre 2024 du Préfet du Tarn sur les modalités de mise en œuvre de la DETR 2025,

Vu les décisions du Bureau de la Communauté d'agglomération du 25 mars 2024 et du 14 avril 2025 approuvant les dépôts des dossiers de demande de financement auprès de l'Etat et les plans de financement des projets de sécurisation des écoles 2024 et 2025,

Vu le Budget Scolaire Périscolaire CLSH Restauration 2025 voté le 24 mars 2025 et le Plan Pluriannuel d'Investissement 2025-2028 adopté le 24 février 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** l'opération et les modalités de financement telles que mentionnés,
- **donne** pouvoir au Président pour faire les démarches nécessaires et signer tout document afférent à la présente délibération

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le 3 0 SEP. 2025

- publication - mise en ligne

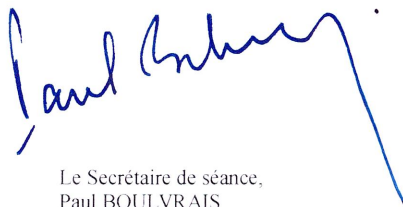
Le 3 0 SEP. 2025

et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,

Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance,
Paul BOULVRAIS



Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

